

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnès

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 24 septembre 2020

Date d'affichage : 09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre à vingt heures, le conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, KESENNE Baptiste, L'HUILLIER Sylvie, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

Secrétaires : Madame L'HUILLIER Sylvie et Monsieur NOURISSIER Fabrice.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Acceptation du fonds de soutien aux investissements communaux : travaux cimetière
- Acceptation du rapport d'activité du Grand Reims

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2020_27 - Délibération désignant un membre du Conseil Municipal pour faire parti de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
--

Le Maire de PROSNES,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 juillet 2020 portant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées et fixant le nombre de membres pour chaque commune de la communauté d'agglomération,

Décide de désigner un membre du Conseil Municipal comme représentant de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Monsieur Francis MUNIER.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte la désignation de Monsieur Francis MUNIER en tant que représentant de la commune pour siéger à la CLECT.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

2020_28 - Désignation d'un délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu la nécessité de désigner un correspondant élu au sein du Comité National d'Action Sociale

Le Conseil Municipal

DECIDE

De désigner Monsieur Rémy AUBERT délégué élu au CNAS et qui accepte ces fonctions.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

2020_29 - Délibération pour l'approbation de l'enquête publique de Cristal Union

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Cristal Union située sur le territoire de Sillery, d'autorisation environnementale d'augmentation de la capacité de traitement de betteraves, d'extension des périmètres d'épandage et d'irrigation des TTRC et modifications des prescriptions d'épandage et d'irrigation des TTRC,

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n°2020-EP-94-IC DU 16 juillet 2020,

Vu l'avis d'enquête publique du 21 septembre 2020 au 20 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale, sans aucune observation.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

2020_30 - Délibération du vote du taux de la Taxe d'Aménagement (TAM)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la reconduction de la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier 2021 et d'en fixer le taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer la taxe d'aménagement, reconduite année par année.
- de fixer à 5 % le taux de la taxe d'aménagement
- de pouvoir instaurer une taxe d'aménagement majorée en cas de besoin d'équipement sur certains secteurs.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

2020_31 - Délibération pour la viabilisation des terrains "Mériot et Nicolas Kiers"

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la possibilité de viabiliser les terrains « Mériot » dans le but de les vendre plus facilement.

En effet, le prix au mètre carré a été fixé à 120 euros lors d'une précédente délibération, or, vu la conjoncture actuelle, à ce jour un seul terrain est vendu.

Monsieur le Maire s'est donc renseigné sur le coût de viabilisation des deux terrains restants en vente et il serait d'environ 4 000 euros chacun.

Afin d'éviter un malentendu, Monsieur le Maire propose également de viabiliser celui acheté par Monsieur Nicolas KIERS.

Le coût de viabilisation de ces deux terrains serait d'environ 8 000 €.

Bien entendu le prix de vente du mètre carré resterait de 120 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les devis nécessaires afin de connaître le coût exact des viabilisations.
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire le budget nécessaire au compte approprié (compte 2151).
- de faire procéder à la viabilisation de ces deux terrains

En cas de vente des terrains prochainement, cette délibération deviendra caduque.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	10	1	0	0

2020_32 – Délibération pour acceptation du fond de soutien aux investissements communaux : travaux du cimetière

Lors de la décision d'effectuer des travaux de mise en conformité de l'accès du cimetière, Monsieur SOTER qui était le Maire à l'époque avait déposé un dossier au Grand Reims afin d'obtenir des fonds de soutien aux investissements communaux.

Ce dossier a été validé par le Grand Reims, et une somme correspondante à un pourcentage du montant des travaux nous a été allouée.

Afin de bénéficier de cette somme, la demande de versement des fonds avec les factures acquittées des travaux devait être déposée au Grand Reims avant le 31 décembre 2020, or avec le COVID 19, la présidente du Grand Reims Madame Catherine VAUTRIN a décidé de reculer cette date au 31 décembre 2021.

La commune va donc recevoir dans les prochains jours une nouvelle convention du Grand Reims, permettant à la commune d'accepter les fonds qui lui sont proposés à retourner complétée et signée.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours, fonds de soutien aux investissements communaux.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

2020_33 – Délibération approbation du rapport d'activité du Grand Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE

d'approuver le rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

Point sur les travaux d'accessibilité du cimetière

Monsieur Le Maire expose les travaux à effectuer ainsi que les coûts induits.

Les coûts vont être inférieurs même en tenant compte du surcoût engendré pour pallier à la différence de niveau entre le cimetière et la zone d'accès à l'Eglise.

Les subventions seront probablement ajustées selon ces derniers éléments.

Sécurité routière Rue de Montoisson-RD 237- Eglise/Mairie

Monsieur Le Maire expose les problèmes de sécurité routière de cette zone surtout liés à des vitesses excessives, à la circulation de véhicules en dehors de leur voie et aux stationnements le long du cimetière et de l'Eglise.

Monsieur Le Maire avec la commission propose d'étudier le coût de :

- Deux ensembles de coussin Berlinoïse à prévoir sur la rue de Montoisson.
- Deux îlots bétons permettant l'implantation de places de parking le long de l'église et permettant ainsi que la circulation des véhicules soit clairement identifiée par un marquage au sol notamment dans le virage situé devant le cimetière au niveau de l'ancien stop et virage en venant de Baconnes.

Le Conseil Municipal accepte qu'une étude de coût soit menée.

Recrutement d'un employé communal

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la commune possède un contrat avec une entreprise qui nous entretient la commune « Espaces verts » tous les 15 jours selon le contrat et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Afin de répondre au mieux aux besoins, Monsieur Le Maire propose envisage de ne pas renouveler ce contrat et d'effectuer rapidement toutes les démarches administratives réglementaires pour mettre en place le recrutement d'un employé communal pour un contrat estimé à 17 heures 30 par semaine mais annualisé afin de pallier aux périodes hautes et basses d'activités.

Questions diverses

A/ Terrain de Football :

Monsieur DESPIC Cédric indique au Conseil Municipal que l'association « AS PROSNES » a été créée.

Monsieur DESPIC signale qu'une journée de nettoyage a eu lieu au terrain de football situé sur l'espace Adrien KESSENNE par des membres du Conseil Municipal et par Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil souhaite très rapidement (courant octobre) une présentation du projet par cette association afin d'envisager des travaux de remise en état permettant d'accueillir au mieux cette nouvelle structure.

B/ Travaux de la maison Lecomte :

Monsieur Le Maire indique que des travaux sont encore à effectuer.

Afin de limiter les coûts, Monsieur FLEURY Jean-Marie et Monsieur Le Maire ont réalisé ensemble des travaux sur le devant de cette maison (pose du muret, dalle et escalier béton, pose de bordures, ...).

Un mur a été réalisé, par l'entreprise mandatée, situé entre la propriété de la famille Raquillard et la propriété Lecomte.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la toiture du Hangar communal a été remise en conformité.

En avril 2019, un devis avait été effectué mais les travaux n'avaient pas été réalisés.

De ce fait, la facture des réparations a été impactée car cette partie de toiture laissait désormais pénétrer l'eau dans le Hangar.

C/ 11 novembre et associations/ aux manifestations à venir :

✓ 11 NOVEMBRE :

Compte tenu de la crise sanitaire, la commémoration du 11 novembre sera maintenue mais dans l'attente des consignes de la Préfecture.

✓ REPAS RATA PROSNOIS :

Malgré le succès de cette manifestation mais compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser le RATA Prosnois.

✓ REPAS ET COLIS DES AINES :

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le repas des aînés.

Ainsi une réflexion a été menée par le conseil municipal concernant les alternatives envisagées :

- 1 Colis par personne ou 1 colis double par couple de 70 ans et plus

ou

- 1 bon d'achat valable en magasin par personne ou par couple de 70 ans et plus.

Le conseil municipal s'exprime à 9 voix pour maintenir le colis et 2 voix pour un bon d'achat.

Ainsi, la commission présente le coût des colis nécessaires.

Son montant s'élève à 1 893.10 €.

✓ SOIREES VIN CHAUD :

Monsieur NOURISSIER Fabrice expose au Conseil Municipal de renouveler la manifestation « LES SOIREES VIN CHAUD ».

Il se propose ainsi d'organiser de nouveau sous l'association des « GO-YS » cette manifestation le samedi et dimanche soir 19 et 20 décembre prochain compte tenue que cette manifestation se déroule à l'extérieur.

Néanmoins, le Conseil Municipal ré-analysera cette manifestation selon l'évolution de la crise sanitaire actuelle.

✓ OPERATION SAPINS DE NOEL :

Monsieur NOURISSIER Fabrice expose au Conseil Municipal de renouveler cette opération comme il l'avait fait il y a 2 ans en proposant la mise à disposition d'un sapin avec un engagement de chaque foyer à le décorer.

De prévoir quelques sapins, pour chaque entrée du village et pour la place du village.

Face à de très nombreuses remarques en date de la première opération, il a renouvelé sa demande pour le ramassage des sapins à ce nouveau Conseil Municipal.

Plusieurs conseillers sont partants pour l'aider à cette opération.

✓ BROCANTE 2021 :

Monsieur le Maire souhaite que l'association « Ensemble pour Prosnes » effectue une présentation au Conseil Municipal.

✓ JOURNEE INTER-VILLAGES :

Le 5 juin 2021 aura lieu la journée INTER -VILLAGES à Baconnes.

Les participants qui souhaitent concourir, ou venir aider, peuvent se renseigner en Mairie.

D/ Point sur la deuxième phase du foyer rural :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau plan de la salle des fêtes réalisé par l'architecte suite aux souhaits exprimés par l'ensemble du Conseil Municipal lors de la précédente réunion ainsi que les aménagements à prévoir.

Il en ressort que les coûts sont importants et certaines options seront à retirer.

Monsieur NOURISSIER Fabrice fait part au Conseil Municipal qu'il souhaiterait que nous intégrions, à notre convenance, un artisan par corps de métier pour le prochain appel d'offre.

Monsieur MOUGNEAU Lionel précise surtout des artisans de notre village.

E/ Cuisine et bar (Salle des fêtes de CONTRISSON) :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été invité par le Maire du village de CONTRISSON (Meuse) à visiter leur salle des fêtes dont celle-ci va subir d'importants travaux.

Un certain nombre de matériel peut intéresser la commune.

Le conseil municipal approuve et accepte que monsieur Le Maire se rende prochainement sur place avec des membres du conseil.

F/ Logiciel GESCIME (pour la gestion du cimetière) :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le fait qu'une société privée propose à la commune ses services payants concernant un logiciel permettant la gestion du cimetière.

L'ensemble du conseil municipal vote contre cette proposition commerciale.

G/ LEGS de Mademoiselle Paulette HAUGUEL.

Monsieur Le Maire a fait part au conseil qu'il s'est rapproché du notaire conformément au souhait du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire a demandé au notaire une copie des écrits de la donation réalisée par Mademoiselle HAUGUEL.

Ce document écrit par Mademoiselle HAUGUEL a été présenté, pour la première fois, à l'ensemble des membres du Conseil.

Plusieurs membres du Conseil s'interrogent :

- Comment se fait-il, que début 2020, un petit noyau des membres du Conseil municipal avec Monsieur le Maire Philippe SOTER ai pu accéder à la propriété de Mademoiselle HAUGUEL, vendre ses affaires et du mobilier alors que le Conseil Municipal de l'époque n'avait pas été consulté, n'avait ainsi pas voté et n'avait ainsi pas pu accepter la donation car aucune discussion n'avait eu lieu sur le sujet pendant une réunion de Conseil Municipal.
- Pourquoi un inventaire n'a-t-il pas été effectué par une personne assermentée avant toute opération comme cela a été le cas pour la donation « LECOMTE ».

Il en ressort que le Conseil Municipal doit avoir tous les éléments en main afin d'envisager d'accepter réglementairement ce legs.

Sans une validation de ce dernier point, le Conseil Municipal ne peut pas avancer davantage sur ce dossier.

Monsieur Le Maire a demandé au notaire davantage d'éléments afin de clarifier administrativement cette situation par courrier AR.

TOUR DE TABLE :

Monsieur MOUGNEAU Lionel informe la population concernée que les conventions concernant les travaux d'assainissement sont à transmettre directement au SPANC Reims.

Monsieur DESPIC Cédric fait part au Conseil Municipal de l'aménagement foncier en cours.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h30.

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Francis MENIER

